L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS SAMEDI MATIN, 22 MAI 1875. [illegible] Année.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS.

SAMEDI MATIN 22 MAI.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par C. E. Girardey, à la Bourse d'encan St-Charles, rue St-Charles. - Ilet de prix près des casernes des Etats Unis. Aussi une excellente encoignure le commerce et deux terrains en face de la nouvelle Avenue Washington et de la rue St Claude.

Par J. W. Davis, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—terrains rue Ste-Anne, entre Roman et Prieur.

Par Placide J. Spear, rue Commune, entre Baronne et Carondelet - cognacs, vins, etc.

Par O. Valeton, au No [illegible] de la rue des Magasins - jambons.

SPECTACLES.

Samedi, 22 mai 1875.

A [illegible] — Cirque de l'Amérique du Sud de Aymar.

SALLE ST PATRICK. — Grand Concert.

Le Problème Financier Municipal.

Nous rendrons au Conseil de ville actuel la justice de dire qu'il est le premier qui se soit occupé sérieusement de la solution du grand problème de la réduction de la dette et par suite de la réduction de la taxe. Mais cela ne veut pas dire qu'il ait trouvé cette solution et si nous débutons par l'aveu de ses bonnes intentions, c'est simplement par précaution oratoire et pour avoir le droit de critiquer ses œuvres, quand nous le jugerons convenable, sans qu'il ait le droit lui-même de s'en formaliser ou de nous en faire un crime.

Nous dirons donc que le Conseil de ville a tenté déjà plusieurs fois la réforme ou plutôt la réduction financière de laquelle paraît dépendre notre prospérité future et dont cette prospérité dépend bien en effet, mais qu'il n'a pas réussi jusqu'à présent. Loin de là, chacun de ses pas dans cette voie a été marqué par un échec. Et cependant il est libre de délibérer, de décider et d'agir. Il n'est pas, comme son prédécesseur, menacé quotidiennement dans son existence. L'Exécutif à son égard s'est volontairement désarmé; il n'a plus dans ses mains un bill de charte préparé et voté tout exprès pour transférer, sans élection, l'autorité municipale des mains des Conservateurs dans celles des Radicaux. Le Conseil n'a pas non plus dans son sein un ministre des travaux publics, dissipateur et peu soucieux des intérêts municipaux, resté là comme la queue du régime Warmoth, pour espionner, suspendre et dénoncer les sentiments de l'administration fusionniste et la faire échouer dans toutes ses initiatives. Non, il n'y a rien de cela aujourd'hui dans le Conseil de ville. Aucun de ses membres ne doit rien au passé; ils sont tous nouveaux, tous conservateurs, tous démocrates; ils doivent donc être tous réformateurs. D'où vient donc qu'ils ne le sont pas ou qu'ils ne fassent pas mieux que s'ils ne l'étaient pas, car, jusqu'à présent, à part quelques économies insignifiantes dans les divers bureaux administratifs, ils n'ont rien fait qui soit digne de leur origine et qui réponde à la grande mission de réforme que le peuple leur a confiée. A quoi peut-on attribuer cet insuccès quand les bonnes intentions ne manquent pas, car nous reconnaissons ces bonnes intentions dans chacun des membres qui composent le Conseil; bien plus, nous serions prêts à en témoigner, s'il le fallait, leurs précédents et leurs actes nous imposant jusqu'ici le devoir de les traiter tous comme de bons et honnêtes citoyens.

Oui, mais on peut être bon et honnête et en même temps être faible; on peut désirer le bien sans savoir le réaliser. Nous croyons que les échecs du Conseil de ville tiennent à son ignorance de la véritable situation des choses. Il ne s'en rend pas un compte exact, et, par conséquent, il ne sait pas comment procéder pour attaquer les abus dont la communauté souffre et pour les supprimer du moins en partie. On voit, par exemple, le Conseil passer des ordonnances en faveur de tels créanciers quand dans la même séance, il permet à un de ses membres de présenter un projet de finance qui confond toutes les dettes sans distinction aucune et qui, s'il était adopté, reconnaîtrait comme légaux des titres qui ne le sont pas et contre lesquels, pour notre propre compte, nous avons toujours protesté, à mesure qu'ils apparaissaient sur le marché monétaire de notre bourse.

Comment le Conseil n'a-t-il pas vu tout d'abord que l'ordonnance sur le revenu des quais générait le projet de M. Pilsbury, ou comment M. Pilsbury n'a-t-il pas vu, puisqu'il avait à présenter un projet de combinaison, couvrant toutes les créances, que l'ordonnance sur les wharfs serait un obstacle à sa combinaison?

Il est vrai que le projet de M. Pilsbury ne pourrait être goûté que de ceux qui ont des créances véreuses et que pour d'autres raisons, dont il est inutile de parler ici, il ne paraît pas non plus destiné à avoir un grand succès. Mais cela prouve qu'il n'y a pas d'entente dans le Conseil et qu'il marche au hasard en tâtonnant. Ce n'est pas là le moyen d'atteindre le but.

On se rappelle que, précédemment, M. Burke avait présenté une résolution par laquelle aurait été suspendu le payement de la moitié de l'intérêt de la dette, sans faire d'exception pour aucun titre. Par deux fois, cette résolution fut rejetée. Ayant été présentée de nouveau, mais sous une autre forme, par M. Pilsbury, elle a été repoussée par le Conseil et par M. Burke lui-même qui a dit alors que les cautions des membres seraient responsables de ce détournement. C'était une erreur; il n'y aurait pas eu de responsabilité en pareil cas, parce qu'il n'y aurait eu dans le détournement ni fraude ni escroquerie. Le détournement était proposé dans l'intérêt de la ville; la ville seule était responsable, et il eut été facile en tout cas de reprendre sur le budget des recettes ce qu'on y aurait pris pour faire face aux dépenses courantes, à la condition de réduire ces dépenses et même de les supprimer au besoin.

Tous ces divers expédients n'étaient que des demi-mesures que nous n'avons pas combattues parce qu'il était facile de prévoir qu'elles ne seraient pas approuvées. Nous en parlons seulement pour mettre en relief les tergiversations du Conseil et son impuissance.

Que manque-t-il donc au Conseil pour arriver à une solution saine et féconde? Il lui manque, comme nous le disons plus haut, l'intelligence complète de la situation.

Etant admise la nécessité de réduire la dette puisqu'il est impossible d'en servir l'intérêt, il faut nécessairement faire un triage de titres et élaguer ceux qui sont mauvais. C'est le droit du Conseil; c'est le droit de la Ville; c'est le droit de tous les administrés. Or, quels sont les bons titres et quels sont les mauvais titres?

Les bons titres, les titres légaux, sont les titres qui datent de la consolidation de la ville. Nous pouvons mettre dans la même catégorie les titres provenant des émissions de bons faites en faveur des compagnies de chemins de fer et les titres provenant de l'émission faite pour l'achat des waterworks.

Tous ces titres sont protégés, les premiers par des lois spéciales, les seconds par des lois spéciales et en même temps par le vote populaire et par un arrêt souverain de Cour suprême, et les troisièmes par la section du code civil qui régit les contrats de vente. La ville ne pourrait échapper aux obligations qu'ils imposent que par la banqueroute. A part la légalité, ces titres ont une respectabilité incontestable. Ils furent émis à une époque où les assemblées, soit d'Etat soit de ville, étaient le résultat pur et vrai des élections, et jamais, en aucun temps, on n'a contesté la légitimité de leur origine. Ces titres représentent sept millions de valeurs; nous ne comptons pas les waterworks qui pourront se revendre quand on voudra à un large bénéfice.

Il reste donc de 13 à 14 millions de dettes véreuses, de dettes émises contre la loi de 1852, interdisant tout emprunt nouveau sans l'assentiment direct du peuple. Cette loi d'interdiction ne pouvait avoir aucune portée sur la charte des waterworks qui avait précédé de 16 ans la loi de consolidation, mais elle en avait une sur la taxe des chemins de fer et c'est pour cela que cette taxe fut proposée au peuple qui la vota. Mais qu'on nous dise si le peuple a voté sur les emprunts subséquents, opérés sous forme de bons, émis depuis 1869 sous le régime radical? Le peuple n'a pas voté une seule fois sur ces émissions qui toutes sont illégales.

C'est ce qui sera démontré invinciblement dans le procès des porteurs des anciens consolidés contre la ville, parce que leurs titres ont été mis en danger par les émissions subséquemment opérées presque sans limites, et aussi dans le procès que ne manqueront pas d'intenter les porteurs de bons de chemins de fer, validés par le vote populaire, et ces deux procès seront suivis d'une action en revendication de l'usine des waterworks, dont le contrat violé implique nécessairement la résiliation de la vente.

Dans ces trois procès l'illégalité de 13 à 14 millions de dettes municipales sera irrésistiblement démontrée et établie. C'est donc sur ces 13 à 14 millions seuls que le conseil de ville peut opérer des réductions, et cependant il agit comme si le droit était le même sur toutes les dettes indistinctement. Voilà son erreur; voilà sa faute. Que les autorités municipales consultent, qu'elles s'instruisent et elles arriveront bien vite à cette conclusion que la réduction de la dette est facile, même avec le respect des droits acquis.

THE ORLEANIAN.—Nous avons annoncé que notre confrère E. C. Wharton, bien connu dans le journalisme orléanais, se proposait de faire paraître un journal hebdomadaire littéraire, THE ORLEANIAN paraîtra demain dimanche. Ce premier numéro contiendra, outre plusieurs articles d'un genre sérieux, une série de portraits par " Jambalaya ", des nouvelles littéraires et artistiques. Ce numéro sera tiré à 3000 exemplaires. Il sera mis en vente au prix de 5 cents. Nous souhaitons à notre estimable confrère tout le succès possible dans son entreprise.

CONCERT POUR LE RAPATRIEMENT DES ARTISTES DE L'OPÉRA—Un dernier écho de la saison d'opéra retentira ce soir dans la vaste salle St-Patrick, rue du Camp. Ce sont des artistes qui font leurs adieux au public et qui attendent de sa libéralité bien connue un patronage bienveillant pour le concert de ce soir. De la recette dépend pour la plupart d'entr'eux la question du départ. Cette considération jointe à l'attrait tout particulier qu'offre le programme devra remplir la salle St-Patrick. Les bénéficiaires sont notre digne et habile chef-d'orchestre, M. Momas, madame Téoni, mademoiselle Hélène Leroux, la jeune débutante qu'on a entendue dans le rôle d'Alice à la dernière représentation de *Robert* et MM. Chelli, Gadilhe, Mayan, Dardignac, Miral, Mamert et Giannini.

Le prix des billets est d'une piastre; on peut s'en procurer dans la plupart des magasins et le soir à la porte.

Le concert commencera à sept heures et demie du soir.

Voilà une excellente occasion pour les habitués de l'Opéra de se retrouver et de contribuer à une œuvre de libéralité bien entendue.

SPECTACLE CONCERT A LA SALLE DE L'ECONOMIE.—Un spectacle-concert doit être donné dimanche à 7 heures et demie, dans la salle de l'Economie, au bénéfice de la Société. Le prix d'entrée est de 50 cents.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.—Comme nous l'avons dit, l'engagement du cirque des frères Aymar touche à sa fin, et l'Académie de Musique doit fermer ses portes au public dimanche soir.

La dernière représentation en matinée aura donc lieu aujourd'hui à midi. Une véritable occasion pour les enfants, la dernière de la saison.

Il n'y aura plus après cela que deux représentations, une ce soir et l'autre demain soir, dimanche.

LIMONADES GAZEUSES.—Nous avons reçu de M. T. Dumas, rue des Remparts No 119, plusieurs échantillons de ses limonades gazeuses en syphons. Elles sont préparées à la vanille, au citron, à l'ananas, aux framboises ou autres fruits et constituent une boisson rafraîchissante d'un goût délicieux. C'est un nouveau breuvage qui nous paraît appelé à devenir d'un usage répandu dans les familles. Les échantillons que nous avons goûtés justifient ce que dit M. Dumas, à savoir qu'il n'emploie que le jus pur des fruits pour préparer ses limonades.

MACHINE A FOURBIR.—L'une des plus rudes et des plus désagréables opérations du ménage est certainement le fourbissage des planchers, des cours et des escaliers, et nous avons toujours plaint les malheureuses femmes que nous voyions à genoux, courbées, les mains dans l'eau, livrées à cette pénible besogne. Grâce à la nouvelle invention, dite Pirrung's Patent mob or scrubbing machine, le fourbissage pourra se faire maintenant avec promptitude et facilité, et nous pouvons prédire que cette machine fera, avant peu, partie de tous les ustensiles domestiques au même titre que le balai. Cette machine prend l'eau sans drap ni éponge et elle nettoie et sèche un plancher avec une rapidité merveilleuse. M. Wm. H. Shepard, 106 rue du Camp, à l'agence générale pour la vente de ces machines et on en trouvera dans les magasins dont la liste est énumérée dans l'annonce.

MEUBLES! MEUBLES!—On n'achète plus qu'à la condition d'acheter à bon marché, car les temps sont durs et tout le monde est pauvre. C'est ce qu'a parfaitement compris M. Jos. B. Hubbard, coin Remparts et Perdido, et c'est pour cela qu'il a coté ses beaux meubles à des prix d'une incroyable modicité. Allez chez lui choisir vos meubles.

LOUISIANE.

Nous lisons dans le *Sucrier de la Nouvelle-Ibérie* :

TEMPS ET RÉCOLTES.—Nous avons besoin de pluie bien que les récoltes ne souffrent pas précisément du sec. Les cannes, souches et plant, le maïs, le riz et les légumes croissent admirablement. Quelques-uns de nos meilleurs habitants sucriers nous ont même dit, qu'ils étaient désormais certains de leur récolte quand même une sécheresse aurait lieu, car dès à présent la culture pouvait suffire à la croissance vigoureuse des cannes. Le maïs et le coton, bénéficieraient grandement si la pluie survenait avant peu, les champs sont en parfait état et prêts à la recevoir.

Les lignes précédentes écrites dimanche dernier, étaient à peine envoyées à l'imprimerie, qu'une pluie bienfaisante est venue visiter notre section le lundi suivant, et, depuis ce jour, n'a jamais cessé de tomber. Tout jusqu'ici nous favorise pour la récolte; plaise à Dieu que cela continue.

Dans une tournée récente une chose nous a frappé, c'est l'attention que nos habitants semblent porter vers la culture du riz. Beaucoup de personnes connaissent au moins de réputation les *platins* de nos prairies, qui jusqu'ici ne servaient guère qu'à l'abreuvage des bestiaux, un grand nombre sont aujourd'hui plantés en riz, qui y vient à perfection. Un de nos amis nous disait ces jours derniers, avoir récolté dans un *platin* d'un arpent et quart de superficie, 16 barils de riz. La paille a fourni du fourrage à ses animaux.

Dernièrement, dans la paroisse Calcasieu, un homme nommé Dock Shooky rencontra sur le chemin un jeune homme nommé Joseph Roy qui conduisait une charrette dans laquelle il était assis. Stooky qui était à cheval, s'avança vers lui et lui demanda le paiement immédiat d'une petite somme d'argent qu'il lui devait, ou qu'il allait le tuer. Le jeune Roy lui offrit tout ce qu'il avait sur lui, mais le misérable n'en fut pas satisfait, et lui tira un coup de fusil chargé de chevrotines qui lui fit une horrible blessure. Cependant Roy put lui donner tout ce qu'il avait en le priant de finir de le tuer, afin de terminer ses souffrances. L'assassin essaya de le faire, mais deux fois les capsules seules du fusil partirent. L'assassin essaya alors de finir de le tuer à coups de crosse et de canne. Le croyant mort, il s'échappa et n'a pas encore été pris, bien qu'une récompense de $500 soit offerte pour son appréhension. Le jeune Roy, s'il ne meurt pas de ses blessures, sera sans doute paralysé pour la vie.

Nous avons copié ces détails dans l'Echo du Lac Charles.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Cour Criminelle Supérieure.

Deux individus, répondant aux noms de Jacques Delsus et de Guillaume Blessy, sont en ce moment en jugement devant la Cour Criminelle Supérieure, accusés du meurtre de Pierre Lacombe, le 18 juin 1874.

Nous avons publié dans le temps les détails de l'assassinat.

Le corps de Lacombe avait été trouvé dans la cyprière, près du canal Orléans, et comme on avait vu le défunt dans la même journée en compagnie des accusés, les soupçons se sont portés sur eux.

Il n'y avait que présomption jusque là, mais la police, ayant fait une visite domiciliaire chez Jacques Delsus et Guillaume Blessy, a trouvé dans l'appartement de ces deux hommes des vêtements ayant appartenu à l'infortuné Lacombe.

Un grand nombre de personnes ont été appelées comme témoins hier et l'affaire a été soumise au jury.

M. Kellogg alité.

Le gouverneur *de facto* garde le lit depuis deux jours, à la suite d'un accident de voiture, et les chercheurs de places qui l'importunaient sont très inquiets.

M. Kellogg se promenait avec son ami le boss Packard, il y a deux jours, sur le "*shell road*" (chemin coquillé), pour faire prendre de l'exercice à son fringant attelage, quand une voiture, qui venait à fond de train dans un sens contraire, a accroché la roue du *buggy* de M. Kellogg et l'a fait verser.

Le boss Packard ne s'est pas fait de mal, mais le *de facto* a reçu des contusions qui le forcent à garder le lit.

Il n'en résultera rien, cependant; car M. Kellogg se croit trop précieux à lui-même et à son parti, pour ne pas se remettre bien vite de ce léger accident et reprendre ses occupations actives.

Un jour d'actions de grâce pour la police.

Les agents de police faisant le service de jour ont été payés hier soir pour le mois d'avril. Les agents faisant le service de nuit seront payés aujourd'hui, samedi.

Les métropolitains sont à peu près satisfaits. Jusqu'à présent on ne les avait payés qu'en promesses, ils ne demandent donc pas mieux que de palper du comptant.

Il faut espérer que leur contentement profitera quelque peu à la ville et qu'ils seront plus vigilants à l'avenir.

Vaughn versus Sheridan et autres.

Nous n'avions pas donné la suite du procès en dommages intenté par l'honorable Vaughn contre Sheridan et autres, devant la Sixième Cour de District, juge Saucier; procès qui avait été transféré par la volonté toute puissante, apparemment, du pseudo-juge Hawkins, à sa Cour dite Supérieure de District.

Le résultat était prévu. — L'honorable Vaughn a été débouté de sa plainte sans cérémonie. Il y a cependant, si nous ne nous trompons pas, un autre procès devant la Cour de Circuit des Etats-Unis mais il est probable que ce tribunal se déclarera incompétent, quoique le fameux ex-juge Durell ait bien osé s'immiscer dans les affaires locales d'un Etat.

Dans notre siècle les juges osent ou n'osent pas, selon qu'ils doivent perdre ou gagner à la chose.

Les Voleurs.

Des rodeurs de nuit, dont les noms sont malheureusement inconnus, ont tenté de s'introduire, hier matin vers une heure, dans le magasin de chaussures de M. Jacob Krieger, rue Tchoupitoulas, No. 394.

Le bruit qu'ils ont fait, cependant, a attiré l'attention de M. Krieger, qui les a mis en fuite en leur tirant un coup de pistolet. Par malheur la balle a manqué son but, et les voleurs courent encore.

Une autre tentative de vol a été dirigée hier matin, vers trois heures sur le café de George Auer et Cie, rue Tchoupitoulas, No. 540.

Les coquins avaient réussi déjà à couper une vitre avec un diamant, quand le bruit du pas d'un agent de police dans le lointain les a obligés à prendre la poudre d'escampette.

Un voleur de bois en détresse.

Nous ne sommes pourtant pas en hiver, et on ne comprend pas comment Robert Moore s'est avisé, hier matin, de s'approprier quelques bûches de bois appartenant à autrui, à moins que ce ne soit pour faire bouillir son pot au feu; mais il nous semble qu'un homme qui se trouve dans la nécessité de voler du bois ne doit pas avoir de pot au feu.

Le fait est positif, cependant, et Bob Moore, surpris *in flagranti delicto* par le cerbère à plaque de métal, marqué M. P., de son quartier, a été dûment incarcéré, comme il avait lieu de s'y attendre.

Règle générale: Ne prenez jamais le bois d'autrui; volez-lui sa place plutôt. Vous passerez toujours aux yeux du public débonnaire pour être honnête, et cela rapporte davantage.

Mort en prison.

Hier matin, un homme de couleur du nom de James Brown, qui avait été condamné à passer un mois à la prison de paroisse, pour avoir volé une poule, est mort dans sa cellule de la fièvre typhoïde.

Arrestation d'une vieille connaissance.

Nous apprenons que Henry Petrie, le voleur qui s'était introduit chez le docteur Choppin, il y a deux ans, dans l'intention de s'enrichir à ses dépens, et qui après avoir été condamné aux travaux forcés à perpétuité, s'était échappé du pénitencier avec Bertin, il y a six mois, vient d'être capturé à Cincinnati, et on nous annonce qu'il est en route pour la Nouvelle-Orléans.

Petrie a été pris encore une fois la main dans le sac par la police de Porcopolis et il retournera pour ne plus en sortir au grand hôtel de Baton Rouge.

Il faut qu'il soit pétri de vices ce garçon là!

Si après son évasion il avait voulu se conduire en honnête homme, il est probable qu'il serait encore en liberté.

Hydrophobie.

On rapporte à la station centrale de police que l'agent Garlick a encore tué hier un chien hydrophobe, au coin des rues Clara et Calliope.

Quoique nous soyons en somme l'ami de ces amis de l'homme, nous trouvons qu'on rencontre dans la rue trop de chiens errants pour la saison.

Ne serait-il pas temps de commencer la distribution des boulettes empoisonnées?

Il vaut mieux tuer cent chiens innocents que d'exposer un seul être humain à mourir de la rage.

TEMPÉRATURE.—21 mai 1875.

Thermomètre de C. DUHAMEL, opticien

	Fahrenheit.	Centigrade
6 A. M.	70	21
12 M.	83	28
3 P. M.	83	28
6 P. M.	80	27

—*L'Univers* publie le relevé par Etat des catholiques que comptent aujourd'hui les Etats-Unis; le chiffre est de 6,[illegible] Le nombre des catholiques au Canada est de 1,800,000. Le chiffre total des catholiques sur lesquels l'archevêque de New-York, récemment promu au cardinalat, exercera son autorité spirituelle est donc de plus de 8 millions.

—Autres *Chamineries* :

Un rival d'Holtum est en face d'un canon qui vient de partir. Il [illegible] au retenir le boulet et sa tête vole en l'air. Légende :

Essayez le tour de l'homme-canon et ne pas se décourager si on ne réussit pas du premier coup.

Un bourgeois se plaint à un peintre :

—Ils ont refusé le portrait que vous avez fait de moi!

—Oui, monsieur, ils ont trouvé que la tête manquait d'intelligence; mais, pour moi, rien que des éloges.

Un sculpteur à un général :

—Général, voilà votre buste terminé.

—Pas de bras! mais, malheureux! vous allez me faire mettre à la retraite!

A nos Abonnés des campagnes.

Nous sommes obligés de payer à la Nouvelle-Orléans même, depuis le 1er janvier 1875, d'après la nouvelle loi du Congrès, le port de tous les journaux que nous expédions à nos abonnés de l'intérieur. C'est donc à ces derniers, à qui leur poste locale ne pourra plus rien réclamer, de nous rembourser, ou de nous payer le port en même temps que le prix de l'abonnement.

Le port est de 10 cents par mois, pour l'édition quotidienne, et de 25 cents par an pour l'édition hebdomadaire.

Les maîtres de poste ainsi que nos agents devront donc se faire payer ce montant additionnel et nous le transmettre en même temps que le prix de l'abonnement.

LES RELATIONS COMMERCIALES ENTRE LES ETATS-UNIS ET LA FRANCE.—Ce qui suit est extrait d'un article du *Journal des Débats* sur le Centenaire:

Rien ne serait plus désirable pour les Etats-Unis et pour la France que l'abaissement des droits qui composent actuellement le tarif américain. Notre commerce avec ce grand pays est, depuis plus de dix-huit ans, stationnaire. En 1857, les Etats-Unis importaient en France pour 188 millions de francs de marchandises; en 1860, pour 229 millions; en 1869, pour 174 millions seulement, et en 1873, pour 199 millions. On voit que dans toute cette période il n'y a eu aucun progrès. Il en est à peu près de même pour nos exportations aux Etats-Unis: En 1857, elles s'élevaient à 267 millions; en 1860 elles atteignaient le chiffre de 305 millions; dix ans plus tard, en 1869, elles tombaient à 192 millions; en 1873, elles ont été de 332, et, en 1873, elles ne montaient qu'à 291. Ainsi, pendant cette période de dix-huit ans, on ne voit pas qu'elles se soient sensiblement accrues, quoique la population et la richesse de l'Union aient singulièrement augmenté.

Malgré la barrière des droits protecteurs, le commerce anglais avec les Etats-Unis s'est beaucoup plus développé que le nôtre pendant le même laps de temps. En 1857, les importations de l'Union américaine dans la Grande-Bretagne étaient de 23 millions de livres sterling. Ce chiffre resta presque stationnaire jusqu'en 1869; mais, en 1873, il fut de 54 millions de livres, et de 71 millions en 1873. Quant aux exportations de la Grande-Bretagne pour les Etats-Unis, elles ne montaient qu'à 20 millions de livres sterling en 1857; elles s'élevaient à 25 millions de livres en 1869, et elles atteignaient 35 millions en 1871, 45 millions en 1873 et 36 millions en 1873.

On voit combien nous avons besoin d'élargir nos débouchés commerciaux de l'autre côté de l'Atlantique; on peut espérer que les hommes d'Etat de ce pays reviendront un jour de leurs erreurs économiques; et l'Exposition de Philadelphie peut offrir à nos commerçants, à nos ingénieurs, à nos administrateurs, des renseignements, des exemples, des modèles qu'ils rencontreraient difficilement ailleurs. Ce sont là des raisons suffisantes pour que le gouvernement français ne se désintéresse pas de ce grand concours international.

ADJUDICATION DU TABACS EN FRANCE.—M. le vicomte d'Aboville, consul de France, a en Pelletreau de nous [illegible] quer l'information officielle suivante:

Le ministre des finances fera procéder, le 15 juin prochain, à Paris, à [illegible] d'un lot de [illegible] tabac de Virginie et, le 17 du même mois, à [illegible] d'un lot de [illegible] de tabac de Maryland (franc) et de 1,200,000 kilos de tabacs de l'Ohio, destinés à l'approvisionnement des manufactures de la Régie. On n'a pas mis au concours les tabacs de Kentucky.

LA MISSION DU PRINCE FREDERIC GUILLAUME EN ITALIE.

Les journaux allemands, dit l'*Echo Universel*, ont beaucoup parlé, ces derniers jours, de la mission politique que le prince impérial d'Allemagne aurait mandé à Florence [illegible] auprès du roi d'Italie. Ces mêmes journaux, du reste, ont bien soin de ne pas spécifier autrement le but de cette mission, qu'en la mettant en pendant de l'entrevue de Venise.

Nous ne chercherons pas à deviner la pensée secrète de la presse allemande en cette circonstance, pas plus que nous ne prétendons savoir ce qui a pu être dit à Naples entre le roi Victor-Emmanuel et le prince impérial. Ce que nous savons, c'est que le prince impérial reviendra à Berlin pour assister le 10 mai aux fêtes données en l'honneur de l'empereur de Russie, et qu'il retournera ensuite en Italie retrouver son auguste épouse.

De ce simple fait, nous nous permettrons d'induire que, si vraiment il y a eu mission politique, la mission ne sera terminée que lors du retour du prince impérial en Italie.

On écrit de Rome au *Temps* sur le même sujet :

On a beaucoup remarqué, ce qu'a dit l'*Opinione*, à l'occasion de l'excursion à Naples du prince Frédéric-Guillaume, savoir que ce prince "avait une mission politique à remplir auprès du roi d'Italie."

Sur la nature précise de cette mission, l'*Opinione* ne donne pas d'indication. Elle parle seulement de son résultat. Dans les conversations du roi et du prince, dit-elle, "il se serait révélé un complet accord et une confiance mutuelle."

Il semble que l'*Opinione* veut dire surtout que les relations diplomatiques de l'Italie et de l'Allemagne sont restées bonnes et cordiales, malgré certains nuages qu'on avait cru voir dans l'attitude d'une partie considérable du journalisme allemand, particulièrement au sujet de la politique ecclésiastique.

Mais d'après la *Nazione* de Florence, qui a pu chercher à obtenir des renseignements plus détaillés pendant le séjour du prince allemand en Toscane, la mission aurait été plus étendue. Voici ce qu'on lit dans ce journal :

"L'empereur Guillaume, ayant toujours le désir et la volonté de venir bientôt en Italie, a voulu (par la mission de son fils) établir les points principaux des *accords à prendre*, pour sceller ensuite par sa propre présence le parfait accord de l'Allemagne, de l'Italie et de l'Autriche *sur les questions qui pourraient surgir et menacer la tranquillité de l'Europe*."

Nous croyons pouvoir ajouter que, dans les idées échangées entre le roi et le prince impérial, dans les deux colloques qu'ils ont eus ensemble, il s'est manifesté une complète satisfaction réciproque."

Cette version de la *Nazione* est sans doute vraie, d'une manière générale, en ce sens que l'Italie, dans ces entrevues princières, se caractérise toujours elle-même comme un élément conservateur de la paix européenne.

—Un suicide dans l'armée prussienne :

Nous lisons dans la *Volkszeitung* de Berlin du 30 :

"Un soldat, jeune commerçant instruit et bien élevé, s'est jeté dans le Rhin il y a quelques jours et s'y est noyé. Dans une lettre adressée à ses parents, il déclare s'être suicidé parce que son lieutenant lui avait donné deux soufflets devant la compagnie pour un motif insignifiant."

M. DURIEU étant sur le point de partir pour St-Louis où il doit établir une succursale pour les achats et ventes de chaussures en tous genres, fera, à partir de lundi prochain, une liquidation complète de tout le stock de souliers compris dans le Magasin Bleu, coin Orléans et Claiborne. La liquidation commencera LUNDI 24 du courant, à 8 heures A. M.

Voici un aperçu de quelques prix de la liquidation :

Bottines prunelle, pour dames, cinquante [illegible] la paire.

Bottines vissées pour hommes, qualité supérieure à $2.75 la paire.

Bottines vissées, pour jeunes gens, qualité supérieure à $2.50 la paire.

Bottines congress, pour jeunes gens, seulement à $1.00 la paire.

Chaussures d'enfants, [illegible] la paire.

Chaussures élastiques, grande variété, cousues à $1.00 la paire.

Chaussures élastiques, chevillées, depuis [illegible] la paire.

Un grand choix de chaussures d'enfants de toute couleur, marque PHILADELPHIE à [illegible] la paire.

C'est le plus riche assortiment de souliers offert jusqu'à ce jour à la Nouvelle-Orléans et c'est une occasion exceptionnelle offerte au public, car des liquidations aussi complètes se trouvent rarement.

N'oubliez pas le jour ou commence cette vente, et jugez par cet aperçu de l'occasion qui se présente; le STOCK du Magasin Bleu comprend plus de [illegible],000 paires de [illegible] qui doivent être liquidées en proportion des prix ci-dessus.

EDITION HEBDOMADAIRE DE L'ABEILLE

Nous publions régulièrement, le samedi matin, une édition hebdomadaire renfermant toutes les matières,—littéraires, politiques et autres,—qui ont paru, pendant la semaine, dans l'*Abeille* quotidienne. Cette édition, complète sous tous les rapports, est fort utile aux personnes qui ne peuvent acheter le journal tous les jours, ou qui désirent tenir leurs amis ou correspondants européens au courant des affaires de la Louisiane. Nous la vendons sous bande dans nos bureaux à raison de 10 cts. le numéro.

La voix du Grand-Ouest.—[illegible]

Décédé à hier à [illegible] heures P. M., [illegible] TRAND SAUX, [illegible] âgé de trente-deux ans. [illegible]

Nouvelle-Orléans, le 22 mai 1875.

SERVICE FUNÈBRE.

Une messe sera célébrée à la cathédrale St-Louis, lundi prochain, [illegible] C. P. MAISTRE. [illegible] des Victoires, sont respectueusement priés d'y assister.

J. M. AUGUSTIN, [illegible]

Avis

Aux membres de la Société [illegible]

TOUS les membres [illegible] BREF DÉLAI [illegible]

LOUIS GREGOIRE, [illegible]

CARTE D'INVITATION.

LES orphelins de l'asile [illegible] St. Louis [illegible]

Asile Ste. Marie, 22 mai 1875.

E. A. CHASSE, [illegible]

22 mai—2t

AVIS.

A tous ceux que cela concerne.

Bureau de la Compagnie [illegible] Sanitaire de la Nouvelle-Orléans, [illegible] Commune, 132.—Nouvelle-Orléans, [illegible] l'attention du public est appelée sur [illegible] traits suivants de l'Acte No [illegible] mars, 1874, savoir

ARTICLE II.—SECTION 1.

[illegible] LATRINES, des FOSSES D'AISANCE, [illegible]

A LLEZ acheter à la liquidation [illegible] BLEU, LUNDI, 24 du courant, [illegible] heures du matin.

Avis.

JE préviens mes [illegible]

Mme RIMBOR, 199 rue Bourbon, [illegible] St. Philippe.

22mai—2t

Wm. H. SHEPARD,

106 ...... RUE DU CAMP ......

Agent général pour la vente de la Machine à fourbir, patentée, de Pirrung.

Patente du 13 octobre 1874.

C'est la seule machine du monde qui prend l'eau sans drap ou sans éponge.

Elle nettoye et sèche le plancher avec une merveilleuse rapidité, sans qu'on ait besoin de s'agenouiller, de se baisser ou de mettre la main dans l'eau sale.

Elle change le fourbissage—le plus désagréable des travaux du ménage—en une besogne faite en peu de temps et très aisément.

Elle est faite des meilleurs matériaux, etc. et on garantit que l'acheteur en sera content.

A vendre par E. F. MIOTON, QUEYROUZE & BOIS, STAUFFER, MACREADY & CO., RICE BROS & CO., W. C. SHEPARD & CO., SAMUEL E. MOORE, BRIGGS, PAYNE & CO., SCHMIDT & ZIEGLER et en [illegible] d'autres maisons.

Chien perdu,

Perdu hier soir, un JEUNE CHIEN [illegible] sera donnée à celui qui le ramènera [illegible] No 56, rue St-Philippe.

Le Dr. Roberts,

Guérit toutes les MALADIES CHRONIQUES. [illegible]

Demande de jardinier.

ON demande un jardinier [illegible]

Demande d'emploi.

UNE jeune fille française [illegible]

Demande de place.

UNE jeune fille [illegible]

Demande de Place.

UNE personne [illegible]

Mons. Bastie B. [illegible]

A TRAUER [illegible]

Dr. ALFRED MERCIER,

[illegible]

SALLE ST-PATRICK.

SAMEDI 22 MAI 1875.

Grand Concert

[illegible] Mesdames TEONI et LEROUX, Messieurs MOMAS, CHELLI, GADILHE, MAYAN, DARDIGNAC, MIRAL, MAMERT et GIANNINI.

[illegible]

Excursion du Dimanche.

[illegible]

A. L. COWEN.

Bonne occasion ! PHOTOGRAPHIE

[illegible]

Au Public.

[illegible]

Brownsville, Texas.

[illegible]

WILLIAM KELLY.

Rapport sur l'Etat

BANQUE NATIONALE DE L'ETAT.

[illegible]

NOUVELLE-LOUISIANE.

WM. B. VINCENT, W. T. BLAKEMORE, [illegible]

Propriétés à vendre et à louer

A LOUER.

[illegible]

A vendre.

[illegible]

NICHOLAS [illegible]

Avis aux Cordonniers.

[illegible]

Avis important aux Planteurs et autres !

[illegible]

BUREAU D'AGRICULTURE, [illegible]

THEOPHILE DUBOIS,

Courtier en Marchandises.

[illegible]

Avis.

LA NEW ORLEANS SANITARY [illegible]

HEBERT & CIE.,

60 - - Rue de Chartres - - 60

[illegible]

Grand déballage de Livres.

ROMANS NOUVEAUX.

[illegible] FILS. [illegible] JULES VERNE. [illegible] CAMILLE FLAMMARION [illegible]

ALMANACH DU JARDINIER ET DU CULTIVATEUR.

[illegible]

Grand et magnifique assortiment de [illegible], PAPIERS A LETTRE, FOURNITURES SCOLAIRES.

[illegible]

LIVRES POUR ECOLES

[illegible]

PAPIERS PEINTS AU RABAIS. [illegible] CHARTRES [illegible]

Second Tirage du Texas. de TOTTEN. $500,000 en or! Maisons et terres. POSITIVEMENT LE DERNIER AJOURNEMENT.

[illegible]

Denison, Texas.

[illegible]

NOUVELLE-ORLEANS.

[illegible]

CHARLES F. [illegible]

LE MAGASIN ROUGE !

[illegible]

M. LION,

[illegible]

Taxes de 1875.

[illegible]

LICENSES, TAXES DE VILLE.

[illegible]

Taxe de drainage. [illegible]

JOS. DAVID,

[illegible]

L. C. ARNY,

[illegible]

H. J. RIVET,

PHARMACIEN DROGUISTE, SUCCESSEUR DE E. MONTEUSE & CO.,

[illegible] 68 RUE DE CHARTRES, COIN BIENVILLE, NOUVELLE-ORLEANS. [illegible]

Vor. MAIGNAN,

NEGOCIANT-COMMISSIONNAIRE,

SEUL AGENT POUR LA VENTE DU GRAND VIN DU

CHATEAU PAPE CLÉMENT,

[illegible] COGNACS VINEYARD PROPRIETORS [illegible] EAUX-DE-VIE CASTILLON & Cie. [illegible] BURGUNDY, PORT [illegible] LA CLOCHE [illegible] SARDINES [illegible]

23 et 25 - - - Rue Bienville - - - 23 et 25

NOUVELLE-ORLEANS.

ALBIN ROCHEREAU. [illegible] PIERRE CHARTES [illegible]

A. ROCHEREAU & CO.,

Sole Agents for the sale of KRUG & CO'S Champagne

COMMISSION MERCHANTS,

WINES, BRANDIES, SARDINES, &c.

[illegible] New York. [illegible] New Orleans.

J. P. SARRAZIN,

Grande fabrique de tabac du Sud, à la vapeur.

[illegible]

NOUVELLE-ORLEANS, [illegible]

CIGARES, CIGARES

Faits par Millions,

No 71, RUE DE CHARTRES.

[illegible]

F. MARRUEL.

VOICI LE MOMENT !

VETEMENTS

[illegible]

Le plus vaste stock d'articles faits et de modes les plus récentes offert aux chiffres réduits suivants,

CHEZ

LÉON GODCHAUX,

[illegible] RUE DU CANAL

ET

[illegible]

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane.

[illegible]

G. W. DUNBAR & SONS.

[illegible]

Spécialités de

SIROPS DE FRUITS.

CONSERVES,

[illegible]

Black Eye and Plantation

[illegible]

ESCARGOTS ! ESCARGOTS!

[illegible]

Restaurants, Hôtels, &c.

RESTAURANT TRISCONI.

Salons Particuliers.

[illegible]

RESTAURANT et HOTEL

De Joseph Pacheau,

A BAY ST-LOUIS, PASCAGOULA, MISS.

[illegible]

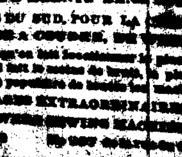

DEMANDE D'AGENTS DANS TOUTES LES VILLES DU SUD, POUR LA [illegible] MACHINE A COUDRE, [illegible] AVANTAGES EXTRAORDINAIRES.

[illegible]

L. GIBERT,

[illegible]

ST-JULIEN HOTEL

[illegible] WASHINGTON PLACE, [illegible]

Restaurant des Quatre-Saisons.

[illegible]

Restaurant Restaurant.

MM. GERMAIN & AUGUSTE,

[illegible]